



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 24 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 19 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur OLLIVIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Madame LENOEL

Absents excusés : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur OLLIVIER
 Madame MOREL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
 Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Monsieur HAMEL
 Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
 Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur TREFOUX
 Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
 Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST

Secrétaire de Séance : Monsieur VIGNANCOUR

22-027 RECRUTEMENT EMPLOIS SAISONNIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant la nécessité de renforcer les services techniques durant la période estivale ;

Monsieur le Maire propose la création de deux postes au grade d'adjoint technique territorial à temps complet pour une période d'un mois chacun, du 1er juillet au 31 août 2022, à l'indice brut 367 ; Indice Majoré 340 de l'échelle C1, avec un indice majoré de rémunération à 343.

Les crédits sont inscrits au budget.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

AUTORISE le recrutement de deux adjoints techniques territoriaux pour une période d'un mois chacun, du 1^{er} juillet 2022 au 31 août 2022.

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

PREFECTURE DU CALVADOS

- 1 AVR. 2022

COURRIER